



Garde des enfants par le papa

Par **petitcoeur81**, le **21/04/2008** à **15:56**

C'est la première fois que je vous écris, je cherche de l'aide pour mon frère.

Depuis plusieurs années son couple va mal mais il reste avec sa femme pour ces deux enfants.

La semaine dernière sa femme (ma belle soeur) a volé un chéquier à son boulot et a émis des chèques avec de fausses signatures.

La police l'a retrouvé, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase dans la patience de mon frère. Celui-ci veut demander le divorce et avoir la garde de ces 2 enfants (15a et 9a)

Pensez-vous que par rapport au vol de son épouse (elle est virée de son boulot pour vol et a été convoquée à la police) il peut espérer avoir la garde de ces enfants ???

Si oui quel papier peut-il fournir à l'avocat ??

Merci de vos réponses

Par **mademoiselle_k**, le **25/04/2008** à **23:09**

bonsoir

les actes de votre belle soeur ne permettent pas de conférer la garde de vos neveux à leur père de manière exclusive

les deux parents sont co-titulaires de l'autorité parentale, si ils divorcent le juge pourra estimer que la résidence des enfants sera partagée par les deux parents, sauf si il existe un motif suffisamment important pour que le juge fixe la résidence habituelle de l'enfant chez un seul parent

cela étant ceci ne privera pas la mère de ses droits sur l'enfant elle conserve l'autorité sur eux et bénéficie d'un droit de garde de visite et d'hébergement

seul un motif légitime grave contraire à l'intérêt de l'enfant pourrait permettre de priver la mère d'avoir " la garde" de ses enfants ce qui ne semble pas être le cas ici
cordialement